L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 16 MAI.

Autres Nouvelles du Nord

ARRIVEE DU BATEAU A VAPEUR
W. R. CARTER.

Condoléances de la république de Brême

Le procès de Harris.

Irritation des troupes de Johnston contre leurs officiers.

Arrivee du ministre de France.

Disposition des forces fédérales.

MALADIE DU PRÉSIDENT JOHNSON

Mise en liberté des deux Garrett.

Jeff. Davis cerné.

LA QUESTION DE RETRAITE ET LA RECONSTRUCTION

LICENCIEMENT DES TROUPES.

Allocution d'un officier confédéré remerciant ses hommes.

Par le bateau à vapeur *W. R. Carter*, arrivé ce matin de St. Louis, nous avons reçu des journaux de l'Ouest du 10 et de Cairo du 10 courant. Nous y trouvons les nouvelles et informations qui suivent :

Disposition des troupes fédérales.

Washington, 9 mai—On ne sait pas encore ce qu'on fera des 100,000 vétérans consolidés en une seule armée. Il est probable qu'une portion sera envoyée par détachements dans les divers Etats rebelles et qu'un grand nombre fera partie de l'expédition à l'Ouest du Mississippi.

Le général Grant a changé les commandants des divers corps de renommer un certain nombre d'officiers de mérite qui seront attachés à l'armée régulière.

Maladie du président.

Le président Johnson souffre depuis quelques d'une indisposition qui n'abord en le contraint d'une fièvre typhoïde, mais qui se est changée en fièvre intermittente fébrile. Il était assez mal hier, mais il se portait mieux aujourd'hui et se saisit à un conseil de cabinet.

Associés de Booth.

Il a été avéré que Booth avait plusieurs associés au théâtre le soir de l'assassinat. Ils devaient fermer les tuyaux de gaz et exécuter aussi diverses autres opérations quelquefois facilité son évasion.

Poursuite de Jeff Davis.

Le général Grant a reçu aujourd'hui des dépêches annonçant que Jeff. Davis et ses compagnons de fuite sont complètement cernés par nos forces en Géorgie, et qu'il n'y a pour eux d'autres chances d'échapper qu'en se déguisant.

Le major général Gregg, qui commandait à Conley, est dans le voisinage le plus proche de Davis et de son escorte, et aux dernières dates on s'attendait à apprendre à un moment à l'autre la capture des fugitifs.

Suffrage et reconstruction.

La question du suffrage des nègres en connexion avec le programme de reconstruction occupe vivement l'attention du gouvernement.

On désire que tous les éléments loyaux du sud participent à la restauration des gouvernements d'Etat dans les Etats récemment en insurrection, tout en repoussant la coopération des traîtres.

Election en Virginie.

Washington, 9 mai—Une dépêche au *Post* dit que le gouverneur Pierpont, de la Virginie, lancera cette semaine une proclamation déclarant la Virginie dans l'Union, et exigeant tous les officiers civils de cet Etat à conserver la loi et l'ordre, et ordonnant aussi une nouvelle élection.

De Brême.

Le département d'état a été informé que le corps législatif de la république de Brême à Allemagne, a été harangué, le 9 avril, par le président qui a annoncé une grande victoire gagnée par l'armée de l'Union sur les esclavagistes rebelles.

Il invite les membres à exprimer leur sympathie pour l'Union américaine en se levant de leurs sièges, ce qu'ils ont fait en poussant des acclamations enthousiastes.

Ajournement du procès Harris.

Washington, 9 mai—Au procès de B. J. Harris cette après-midi, M. A. Fenwick, voisin et ami de M. Harris, a été appelé comme témoin de la défense. Il a déposé que Chapman et Lloyd disant qu'ils étaient prisonniers sous parole, vinrent chez lui le 26 avril dans la soirée et demandèrent à y passer la nuit.

Il refusa de les laisser dans la maison, mais leur dit qu'ils pouvaient aller à la grange. Ayant qu'il pouvait en rappeler, le témoin croit qu'ils y passèrent la nuit.

Le juge avocat produit divers ordres du général Grant et l'ordre général qui explique les clauses de la rédition, et qui porte que les prisonniers de guerre sous parole, résidant au sud de Richmond, devront, en route la plus directe, et que les moyens de transport et les vivres ne seraient pas fournis à ceux qui n'ont pas d'autre chemin à prendre chez eux, mais qu'ils pourraient s'embarquer, sans frais, sur les bateaux du gouvernement, quand ces bateaux iraient une destination en ligne avec la route à suivre pour retourner chez eux.

Le général s'oppose à l'admission de ces pièces et la cour s'ajourne à jeudi, pour donner à l'accusé le temps de préparer ses défenses.

New Haven, 9 mai— A. C. Eggleston, négociant de Guilford, Conn, a obtenu d'un coup de feu tiré, hier soir, par un nommé Andrew Knowles. Knowles soutient la belle-mère d'Eggleston. De la la difficulté. Knowles, dit-on, s'est échappé et a gagné N. York.

Démonstration des hommes de Johnston.

New York, 9 mai— Les troupes rendues par Johnston sont grandement démoralisées et témoignent plus à leurs officiers qui font tous leurs efforts pour les renvoyer dans leurs Etats respectifs. Les officiers sont en butte à la haine la plus intense, et leur vie est fort en danger quand ils s'écartent de leurs lignes. Quelques uns ont été massacrés par leurs propres soldats, qui ont été tentés peut être par les petites sommes en espèces supposées être en la possession des officiers.

Les soldats rebelles s'expriment avec amertume contre Davis et les divers membres de son cabinet, et il n'est pas douteux que si quelqu'un des chefs de la rébellion tombe entre leurs mains, il passera un mauvais quart d'heure.

Aux dernières dates notre cavalerie poursuivait vigoureusement B. Davis.

Philadelphie, 9 mai— Une dépêche de Baltimore à l'Evening *Telegraph* dit que le steamer du Havre ayant à bord le ministre français à Washington, est signalé comme étant à l'entrée de la baie et on l'attend aujourd'hui avec le ministre et sa suite se rendant au siège du gouvernement.

Boston, 9 mai—Le célèbre mammouth, le bœuf "Grant" qui a gagné pour la commission sanitaire plus de $15,000 a été envoyé, par le vieux d'Albany et de Buffalo, à la grande foire nationale de Chicago comme un présent offert par ses propriétaires actuels.

Cairo, 9 mai—Jusqu'au 6 du courant, 4000 prisonniers rebelles ont été reçus à Vicksburg pour être remis au bureau rebelle d'échange.

Discours d'un officier confédéré renvoyant ses hommes.

Dans une allocution à ses soldats, le colonel N. S. Watts, du bureau d'échange confédéré, s'est exprimé ainsi :

Camarades,—J'ai reçu ce matin la nouvelle officielle du licenciement général Dick Taylor. J'ai peur que la confédération ne soit plus.

Je suis malheureux de seul homme autorisé à vous mettre sous parole. Ceux qui appartiennent au Trans-Mississippi et qui veulent s'y rendre, y seront envoyés, et ceux de ces derniers qui seront renvoyés chez eux pour y vivre en citoyens soumis aux lois sous l'empire desquelles vous êtes tombés. Vous y resterez jusqu'à nouvel ordre.

Noyés du Sultana.

Cairo, 9 mai—On dit que parmi les victimes de la catastrophe du *Sultana* on a retrouvé 170 corps dont beaucoup étaient des C'étaient ceux des passagers qui s'étaient dépouillés de leurs vêtements pour mieux nager. Des 75 corps recueillis par le *Pocahontas*, un seul était revêtu d'un habit.

Nombre d'officiers et d'hommes du 2e de cavalerie du Kentucky se sont rendus au général Meredith à Paducah dans ces derniers jours.

Prise de Guaymas, Mexique, ***par les Français.***

San Francisco, 8 mai—Une lettre particulière de Mexico annonce la prise de Guaymas par les Français. Les habitants ont été surpris par quatre navires de guerre et tout aussitôt la consternation régna. Les forces françaises débarquèrent et prirent possession de la ville.

Les forces mexicaines sous Pesquiera évacuèrent la ville et prirent la route de San Marcial, croyant rencontrer Morales, et opérer leur réunion avec lui, ce qui leur aurait donné une force totale de 3,000 hommes. Les Français sont au nombre de 700 seulement.

La communication avec l'intérieur est coupée, et les journaux ne laissent entrer aucunes provisions dans la ville. Les navires de guerres sont retournés à Mazatlan et les Français ont installé leurs propres officiers au bureau des Douanes.

La flotte d'expédition comprenait la *Pallas*, le *D'Assas*, le *Cordelier* et le *Lucifer*.

Abolition des passes dans le Kentucky

Louisville, 9 mai—Les passes sont abolies sur le chemin de fer de Nashville à Louisville.

Nombre d'officiers rebelles mis sous parole, y compris le colonel Jessie, sont lui, en route pour se rendre chez eux.

Les troupes fédérales sont encore à poursuivre de petites bandes de guérillas qui commettent des déprédations dans les environs de New Haven, comté de Nelson.

Jour d'humiliation et de prière.

Washington, 9 mai— Le président a désigné le 1er juin comme un jour d'humiliation et de prière.

Adieux de Mosby à ses troupes.—Voici l'adresse de Mosby à ses troupes :

Fauquier, 21 avril—Soldats : Je vous ai réunis pour la dernière fois. La vision d'une patrie libre et indépendante que nous avions chérie n'est évanouie, et cette patrie est maintenant la dépouille d'un conquérant. J'ai préféré débander votre organisation plutôt que de la rendre à nos ennemis. Je ne suis plus votre commandant. Après une association de plus de deux années remplies d'événements, je me sépare de vous avec un juste orgueil de la renommée de vos exploits, et un souvenir reconnaissant de votre généreuse bienveillance envers moi. Et, maintenant, au moment de vous dire un dernier adieu, acceptez l'assurance de ma confiance et de mon respect inaltérables. Adieu.

J. S. Mosby,
colonel commandant le bataillon.

DEMANDE D'EXPLICATIONS A LA FRANCE.—On lit dans le *Missouri Democrat* le paragraphe suivant que nous reproduisons sans ajouter la moindre foi à ce qu'il annonce :

M. Seward sera bientôt prêt à reprendre la correspondance étrangère. Le bruit court qu'une des premières choses qu'il fera sera de demander au gouvernement français des explications au sujet de la scène inconvenante qui a eu lieu au corps législatif le 15 avril. Le gouvernement français a surveillé d'un œil jaloux les séances de notre chambre des représentants à demande fréquemment des explications. Cependant, dans la chambre française un membre a été interrompu pour avoir exprimé sa joie du succès de notre gouvernement. De telles démonstrations de la part des amis particuliers de l'empereur ne contribueront pas à apaiser les préjugés qu'on a dans ce pays contre lui et contre sa conduite dans l'affaire du Mexique.

LES ENROLEMENTS POUR LE MEXIQUE.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats Unis* du 6 :

Plusieurs journaux, entre autres la *Press* de Philadelphie et le *Commercial* de Pittsburg, nous apprennent que les agents juaristes recrutent en ce moment des volontaires. Ils sont aidés par des affiliés à une société qui a pour mot d'ordre la défense de la doctrine Monroe : ce nouvel évangile des républicains. A New York même, le recrutement se fait sur une échelle respectable, et l'on prétend que la présence du général Ortega accélère les enrôlements. Il ne saurait pas seulement de se rendre au Mexique par terre, mais aussi par mer. Nous espérons que les bâtiments français recevront des instructions pour surveiller de près le littoral mexicain, du Rio Grande au Yucatan.

Le gouvernement n'est pour rien dans ces préparatifs du républicanisme, quoiqu'ils se fassent jusque sous son nez, au beau milieu de la capitale. Les agents juaristes annoncent en effet dans le *Chronicle* de Washington, invitant les officiers et les soldats licenciés à *s'enrôler au Mexique*. Le gouvernement laissé donc faire, et c'est la neutralité telle qu'il l'entend. Durant leur guerre de la sécession, les Américains comprenaient par neutralité, non pas l'impartialité, mais la concession de tous les droits pour eux avec la privation des mêmes droits pour leurs adversaires. En cas qui touche le Mexique, ils entendent sans doute par la neutralité les chartes les moins déguisées pour armer contre Maximilien au profit de ses ennemis. Telle est la compensée que reçoit la France pour sa stricte neutralité.

M. de Montholon, qui arrivera ici vers le 15 ou le 12 par la corvette de guerre le Forfait, fera probablement de cela le sujet d'une communication au gouvernement américain. Si celui-ci répond qu'il ne peut empêcher ces manœuvres d'aller où bon leur semble, le gouvernement de Maximilien pourra ouvrir également des bureaux de recrutement dans les villes de l'Union, et les mercenaires nous n'qui le paient le mieux, mais ce serait une triste acquisition pour un gouvernement qui se respecte.

Si des dépêches partent pour le Mexique, il ne faudra pas s'étonner qu'ils soient traités en dépêches, c'est-à-dire en portant mis au ban des nations. Le seront mis eux-mêmes en dehors de la protection du droit gouvernement, et n'auront à se en prendre qu'à eux de sort qu'ils pourront éprouver.

UNE PROCLAMATION DE BROWNLOW

Voici en quels termes M. Brownlow, gouverneur du Tennessee s'adresse à ses administrés :

A ceux que cela peut concerner :

Je saisis l'occasion pour dire à tous ceux que cela regarde, par voie des journaux, ce que j'ai eu assumé de répéter à l'Hôtel-de-Ville et chez moi, vingt ou trente fois par jour, de n'avoir pas à me mêler des loyers, des maisons et des lots, des loyers non payés, des dommages et des ouvriers à Nashville et dans les environs, ni d'un milliard de différends entre particuliers qui m'importunent et me demandent d'arranger leurs affaires.

Je ne suis pas là non plus pour donner à manger aux affamés ou du travail à ceux qui en ont pas.

Je ne suis pas là non plus pour donner des papiers à des gens dont je n'ai jamais entendu parler et endosser leurs requêtes de loyauté. Je ne signerai pas non plus de pétitions pour faire libérer des prisonniers.

Je serai bien obligé aux hommes et aux femmes qui me persécutent, à raison de 20 ou 30 par jour, avec leurs demandes ridicules, pour un pas être absurdes, de les faire aux gens du pays ou à des gens qui ont le droit de l'entreprendre de les examiner. *Je ne suis pas être traité de cette façon.* W. G. BROWNLOW.

LES ACCUSATIONS CONTRE JEFF. DAVIS.

Les accusations formulées contre Davis, dit le *Times*, seront acceptées à l'étranger avec plus on moins d'incrédulité. Les ennemis de l'Union parlent de la proclamation du Président comme d'un coup de théâtre, ou au moins comme d'une manifestation parfaitement reprouvée par le parti républicain.

Le *Times* nous permettra de lui dire que les étrangers seront dans le vrai, à moins qu'on ne leur fournisse de la culpabilité de M. Davis des preuves authentiques, irréfragables. On n'est pas tenu de croire l'absurde, à moins qu'on ne vous le fasse toucher du doigt. Pour ceux que le *Times* et ceux de ces confrères qui acceptent aveuglément la conviction que paraît avoir eu Mr. Johnson, la *Tribune* s'exprime en ces termes :

"Jusqu'à ce que les faits soient bien connus, on hésitera naturellement à penser que le chef rebelles dénoncé dans la proclamation du nouveau Président aient été nécessairement impliqués dans le meurtre de son prédécesseur. Sans doute, le bureau de justice militaire possède des preuves, mais elles ne résident peut-être aux bavardages de misérables poètes comme Booth et la bande du mélodrame. On ne peut pas donner à des lettres innocentes une interprétation sinistre, à l'aide d'événements auxquels leurs auteurs n'avaient jamais pensé.... Davis et Thompson ont été soldats, et les soldats abhorrent les assassins. Pour l'honneur de notre république, il faut espérer que ce crime des crimes n'est pas le fait d'hommes qui ont occupé les plus hautes honneurs de la République, et qui, avant la rébellion, jouissaient de la meilleure réputation personnelle.

"Mais l'invraisemblable de l'accusation se change en incroyable, quand nous considérons combien il était impossible que la rébellion tirât le moindre avantage de la mort de M. Lincoln. Croire le contraire est être une folie dont nous ne croyons pas les accusés coupables. &c., &c.

Courrier des Etats Unis.

PAROLES DE CONCILIATION. — A côté des paroles de haine et d'acharnement à la vengeance, nous sommes heureux d'enregistrer quelques conseils de modération. La chambre de Commerce de New York vient de parer une résolution ainsi conçue :

"Tout au désirant que rien ne soit négligé pour assurer la restauration permanente de l'autorité nationale dans le Sud, nous soulhaitons et nous prions que cette restauration soit partout signalée par la magnanimité et la clémence, et qu'elle ne soit souillée nulle part par des actes qui puissent être condamnés comme entachant d'inutilité, de dureté et de vengeance par le froid jugement de tous ceux qui aiment la liberté dans le monde civilisé.

LES TRANSATLANTIQUES FRANÇAIS—On lit dans le *Journal du Havre* :

Les steamers de la compagnie générale transatlantique feront escale à Brest, à commencer par le départ du jeudi 1er juin.

A dater de la même époque, les départs auront lieu tous les vingt-huit jours : du Havre le jeudi, de Brest le samedi, et de New York le vendredi.

Le nouveau steamer l'*Europe*, va prendre immédiatement rang sur la ligne, concurremment avec le *Lafayette*. Quant au *Washington*, il restera au Havre comme réserve, pour suppléer aux autres steamers en cas de besoin, et assurer ainsi la régularité du service.

Reçu à New York, par les steamers Washington et Lafayette, du Havre, et en débarquant du steamship Evening Star, une fournitures de SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES, que le soussigné vendra aux pharmaciens et au public aux plus justes prix d'importation.

Cet envoi se compose entr'autres de :
ELIXIR ANTIDYSPEPTIQUE, de Boudault.
BISCUITS DÉPURATIFS, du Dr. Delabarre.
SIROP DE RAIFORT IODÉ, de Dorvault et de Lamothe.
CAPSULES MOTHES, Raquin et Mathey Cazin.
GRANULES de DIGITALINE et D'ATROPINE.
PÂTE de GUEYMENE, PATER FAYARD.
ANTIGOUTTEUX GÉNÉVOIX.
CIGARETTES D'ESPIC, PURGATIF LEROY.
SIROP DE DENTITION du Dr. Delabarre.
POUDRES DE BISMUTH, du Dr. Patterson.
SIROP de RODIQUET, HUILE de JUNCH.
PILULES et LIQUEUR, du Dr. Laville.
SIROP de LACTUCARIUM ; PATES PECTORALES, &c., &c., &c.—A vendre par
E. L. MODOIN, pharmacien,
Nos 17 et 19 rue Dauphine, Ecc. Douane
Demain—3pe

DEMANDE DE
COMMIS PHARMACIEN.

Un bon commis pharmacien, parlant le français et l'anglais, trouvera une place en s'adressant à la pharmacie Nos 13 et 15 de la rue Royale.
11 mai—

SPECTACLES

ACADEMIE DE MUSIQUE.
RUE ST-CHARLES.
POUR LA SEMAINE COMMENÇANT
LUNDI 15 du courant.
Le seul Théâtre ouvert en ville et parfaitement aéré.
LES FRERES HANLON,
Les artistes les plus extra-fashionables et les plus gracieux de la scène, qui ont tous les rôles, en présentant d'un public nombreux, les pièces les plus amusantes, avec une vélocité et une aisance telles que les plus difficiles n'en sont pas ébahis.
Le programme de la semaine qui commence le 15 du courant, comprend les Fameuses ANABATOCHRONTIQUE et LE TRIPLE AUTE DR. PARTERRE exécutées par les FRÈRES HANLON.
Et mon spectacle nouveau qu'ils ont intitulé parabole
Compagnie de Variétés,
JEUDI, 18 MAI,
Bénéfice des Frères Hanlon.
Les portes s'ouvrent à 7 heures le soir et le spectacle commence à 8 heures.
Le bureau est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. 11mai

Concerts d'été.

AYANT réussi à réunir deux des meilleurs artistes de cette ville, M. PH GREULING, pianiste, et M. A. BONNIVAR, violon, l'antienne à mes soins, a mes clientèles au public en général, que je ferai ouverte toute de la saison d'été 1865, chez
H. WEGER,
Avril—1m Nouvelle Hélène près Canal.

STEAMERS POUR LA FRANCE DIRECTEMENT.
Nouvelle ligne de steamers à roues, de 1re classe.
ENTRE NEW YORK ET LE HAVRE.
Les cinq premiers splendides vaisseaux de Sentmat et Cazenave sont les suivants :
WASHINGTON.....3200 tonneaux.....[illegible] chevaux
LAFAYETTE.....3200 .....[illegible]
EUROPE.....[illegible]
FRANCE.....[illegible]
NAPOLEON III.....[illegible]
Jusqu'à l'ouverture de leur ligne le seul Lafayette fera par le Washington, capitaine A. Du chesne, et le Lafayette, capt. A. Boissède de la manière suivante :
DE NEW YORK AU HAVRE :
WASHINGTON.....mercredi 21 mai.
LAFAYETTE.....mercredi 21 juin.
Prix du passage payable en or
[illegible]
Pour de plus ample renseignements s'adresser à
A Paris, [illegible] avenue des Champs-Elysées.
Au Havre—[illegible]

Le paquebot MONSOON faisant des voyages régulièrement, trois fois par semaine, entre la Nouvelle-Orléans et Bayou Rouge,
Laisse Bouchavre, tous les
J. C. Libbey, Capitaine.
C. B. Perdel, [illegible]
Part de la Nouvelle-Orléans les
MARDIS,
JEUDIS
ET SAMEDIS à 8 heures du matin.
Part de Bayou-Rouge, pour revenir les
MERCREDIS,
VENDREDIS
ET DIMANCHES à 8 heures du matin.
JOHN A. STEVENSON,
Rue Front, No 7.
N. B. Un commis se tiendra constamment au pied de la rue Bienville pour recevoir le fret. 11mai—

Paquebot régulier du samedi soir.
POUR VICKSBURG,
Grand Gulf, Rodney, Natchez, Fort Adams, Hog Point, Morganza, Bayou Sara, Baton Rouge, Pointe-Coupée, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires sur la côte.
Le bateau-poste, Eh. Mauchester,
BARATARIA,
Commandant A. J. May.
Le steamer Saint Alphonse, Cor[illegible], partira régulièrement pendant la saison, ainsi que le dit ci-dessus.
N. B.—Un commis se tiendra sur le Levee, à toute heure, le jour ou la nuit, pour recevoir le fret.
Pour tout autre passage s'adresser à
J. L. LEWIS,
A bord des bateaux Bienville et Vieille Levee.
A. BRITTON rue Front, No 7.
WOODRUFF, BUTLER & Co.
Rue Nouvelle-Levee, No 1.
11mai—1m

POUR LA COTE.—Au Canal, sur le steamer MERMENTAU, capitaine E. Pitcher, partira pour le Bayou Bethemont, Pointe à la Hache, Bayous Mazeppa et Lamoine du Mermentau. Pour plus ample renseignement s'adresser à bord, ou à
J. L. LEWIS, Agent,
Rue de la Levee, [illegible]
Pour le passage s'adresser à bord, ou au [illegible]
Rue de la Levee, [illegible]

Jour de départ—Les lundis, SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi.
Le nouveau remorqueur de la côte et du Bayou Lafourche, le Bateau à vapeur E. N. Scott, sous le commandement du capitaine Pitcher, quittera les bassins ci-dessus, pour le passage de la côte et des bayous ci-dessus, et pour le bayou Lafourche, le Bayou Lafourche.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord,
J. H. MILBANK, Agent,
Canal, [illegible]

Jours de départ—Les MARDIS et les VENDREDIS à 5 heures de l'après-midi.
Le nouveau remorqueur de la côte et du Bayou Sara
Bateau-poste par semaine—
Pour Port Hudson, Bayou Sara et Pointe-Coupée.
Le remorqueur Bayou Sara, capitaine Ed. Mooney, commandant, partira aussi régulièrement pour le Bayou Sara.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord,
JOHN LEWIS,
Rue de la Levee, [illegible]
Pour tout autre renseignement s'adresser à
J. D. MILNER,
Rue de la Levee, [illegible]

Pour le GRAND ECORE et le BAYOU BARATARIA.
Le vapeur LA FAYETTE, capitaine Alex Sullivan, commandant, partira régulièrement pendant la saison, ainsi que le dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord,
JOHN LEWIS,
Rue de la Levee, [illegible]
Pour tout autre renseignement s'adresser à
J. D. MILNER,
Rue de la Levee, [illegible]

POUR LA HAVANE—Le beau et rapide steamer BELLA DONNA, capitaine Alex Sullivan, commandant, partira régulièrement pendant la saison, ainsi que le dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord,
JOHN LEWIS,
Rue de la Levee, [illegible]
Pour tout autre renseignement s'adresser à
J. D. MILNER,
Rue de la Levee, [illegible]

POUR MATAMOROS—La belle goélette ENGLISHMAN, bon vapeur et de fin clipper, capitaine V. Bonnet, navigue, emplète d'avance, et reçoit quelques passagers de plus. Pour passage s'adresser à
H. A. SHUERMANN,
Rue Tchoupitoulas, 24 mai.

POUR LA HAVANE—Le beau et rapide schooner MARIA LITA, capitaine Fougère, y ayant reçu plus de la moitié de son chargement, expédie partira sous peu de son port.
Pour balance de fret ou passage s'adresser à
E. JOURDAN,
Rue de la Levee, [illegible]

Pour TAMPICO—La belle goélette [illegible] capitaine [illegible], partira pour le dit port en peu de jours. Pour balance de fret ou passage, ayant de bons connaissements d'avance, s'adresser à bord, [illegible]
11 mai— A FERNANDEZ & CO., 10 Vieille-Levee.

POUR MATAMOROS—La belle goélette [illegible] REFUGIO, dont [illegible] tant d'eau, capitaine Baptiste, prend encore un mouvement avec engagement pour le reste du fret, partira sous quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, poteau de Diretrice,
JOSEPH FELLEY,
Rue Gravier, No 147.
Mai

POUR VERA CRUZ — La belle et fine goélette américaine J. DOUGLAS, capitaine Ferris, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser à
J. M. OGIOL,
Rue Bienville.
27 avril—

Quatrième, Cinquième et Sixième Ward.
Commission de la taxe directe des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane.
Bureau, rue de la Commune, No 136.
Nlle-Orléans, 13 mars 1865.
LE TABLEAU DES TAXES du Quatrième, du Cinquième et du Sixième District représentant le de la Paroisse d'Orléans (le Quatrième et le Cinquième District du Sixième Ward de la ville de la Nouvelle-Orléans) et assujettis les taxes prélevées dans les dits wards, en vertu d'une loi du Congrès, adoptée et ratifiée le 3 Août pour la perception de taxes directes dans les districts insurgés et pour d'autres fins, sera exposé à l'inspection du public et pour recevoir des paiements, à partir de ce jour, au bureau du Collecteur, Rue de la Commune, Nlle Orléans, dans les ordonnances ci-dessus et pendant le temps ci-dessus.
Tous les intérêts ou montants de terres situés dans les limites des dits Districts ou Wards et sur lesquels les taxes ci-dessus ont été payées dans les dits districts ou Wards, seront portés au crédit de l'Etat Unis.
Les personnes qui doivent payer les taxes sont priées de donner le numéro de la description de leurs terrains ou de leurs lots. Elles seraient très bien disposées à ce qu'elles en fassent le paiement.
Le Quatrième, le Cinquième et le Sixième District du Ward sont situés entre la rue du Canal et la rue de Tchapitoulas.
Le Sixième District est au-dessus de l'Etat Unis.
Les taxes ci-dessus ne peuvent être payées que par le propriétaire ou son agent ou par des personnes ayant des titres valables.
E. M. RANDALL,
HEO. W. AMES,
M. F. BONZANO,
Commissaires de taxes directes pour la Louisiane.
Canal
N. J. GERICKSON commis. 11avril

LA GRANDE CLAIRVOYANTE
Madame LABLANCHE,
CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a Réussi et restera au No 102 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Les dons surnaturels de cette seconde vue le sont même que de nouvelle, sans jamais se tromper, le siège du mal et de prescrire le remède. La patrice est certaine, quelque épistaxie que soit le mal. Les personnes qui habitent la campagne, en lui faisant connaître le jour de leur naissance, peuvent avoir correspondance.
Mme LA BLANCHE s'entoupie à la Nouvelle Orléans une réputation dont elle peut être fière à juste titre. Le public et la presse ont unanime la même opinion tout le monde s'accordes dire que Mme La Blanche est la seule véritable clairvoyante qui ait jamais existé.
Elle donne des consultations en anglais et en français.
Elle modère pour les dames et pour les messieurs.
La résidence et le cabinet de Mme La Blanche sont dans la rue Bienville, No 102, entre les rues Bourbon et Dauphine, à droite à en dessous de la rue du Canal.
LE PESTANIQ DE PERSE,
porte toujours bonheur à la personne qui l'a lui est mort légal, le fait aimer, ramène le joie dans la maison et le ménage jamais de reproches les amants.
1 mai— des Mer. J. V. D

PLUS DE DISTANCES !
DIVINATION, PHRIDICTON,
PAR MADAME ADAM
Lorsque les personnes et lieux de Mlle Lenormand
Heures de consultation, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
Canal—Bienville No 85, rue St Louis

Bernard Turpin,
ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONAIRE,
No 97, rue de la Vieille Levée
entre St Louis et Conti. 10avril—1m.

Reçu à la Nouvelle-Orléans, par le steamer Cleopatra et Lafayette, du Havre, et en débarquant du steamship Evening Star, une fournitures de SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES, que le soussigné vendra aux pharmaciens et au public aux plus justes prix d'importation.
Cet envoi se compose entr'autres de :
ELIXIR ANTIDYSPEPTIQUE, de Boudault.
BISCUITS DÉPURATIFS, du Dr. Delabarre.
SIROP DE RAIFORT IODÉ, de Dorvault et de Lamothe.
CAPSULES MOTHES, Raquin et Mathey Cazin.
GRANULES de DIGITALINE et D'ATROPINE.
PÂTE de GUEYMENE, PATER FAYARD.
ANTIGOUTTEUX GÉNÉVOIX.
CIGARETTES D'ESPIC, PURGATIF LEROY.
SIROP DE DENTITION du Dr. Delabarre.
POUDRES DE BISMUTH, du Dr. Patterson.
SIROP de RODIQUET, HUILE de JUNCH.
PILULES et LIQUEUR, du Dr. Laville.
SIROP de LACTUCARIUM ; PATES PECTORALES, &c., &c., &c.—A vendre par
E. L. MODOIN, pharmacien,
Nos 17 et 19 rue Dauphine, Ecc. Douane
Demain—3pe

DEMANDE DE
COMMIS PHARMACIEN.

Un bon commis pharmacien, parlant le français et l'anglais, trouvera une place en s'adressant à la pharmacie Nos 13 et 15 de la rue Royale.
11 mai—

PHILIPPE NADEAUD & Cie
SUCCESSEURS
De la maison Jules Blineau,
ANGLE
CANAL ET BOURBON.

PHILIPPE NADEAUD, partie ci-devant connu en Louisiane, annonce au public qu'arrivé récemment de Paris, où il a été perfectionner les connaissances pratiques pour en partie dans des établissements tels que ceux de JULIAN et de ZRASCATI Il vient de succéder, avec un associé, à M. JULES BLIZZARD dans l'exploitation de la Confiserie, Pâtisserie, etc, de l'angle des rues Canal et Bourbon.
On trouvera donc dans son établissement tout ce qui se fait de mieux et de plus nouveau dans l'art culinaire et dans la Pâtisserie Confiserie artistique, nouvelle, comme on peut s'en rendre compte par les échantillons exposés dans les meilleures conditions possibles sont mis en présence du matériel, on peut s'adresser en toute confiance pour faire seul avec conscience et celérité, autant en fait d'articles de luxe.
Ses salons, élégants et spacieux, offrent toujours un choix aussi élégant que varié de GLACES ET BOUREES, PATISSERIES ET CONFISERIES, SUPERIEURS DE PREMIER QUALITE.
21avril—2m—M.J.S.D

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement de printemps et d'été.
Pour aller au Lac et en revenir le même jour, 25 cents.
Pour aller à la station Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.
A dater du SAMEDI 1er avril 1865, les convois partiront comme suit :
—Départ des chars—
DE LA VILLE. DU LAC.
[illegible]
Les passagers qui doivent s'arrêter à la Station de Gentilly, doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.
G. H. PANDELLY, surintendant.

AVIS.
M. ANTOINE DUBUC,
Secrétaire de la fabrique de l'Eglise St Louis, de la Nlle Orléans,
Bureau, No 29, Place St. Antoine.
Qui depuis vingt cinq ans remplit les dites fonctions et qui se trouve être dite et connue de l'entreprise des ENTERREMENS ET SERVICES FUNEBRES informe le public, ses amis et connaissances, ainsi que tous ceux de Lazare Bizet, qu'il a l'intérêt dans l'entreprise dite, qu'ils trouvent en magasin tout ce qui concerne les fournitures de Pompes funèbres en pièces, ainsi que des serrures et installations de
Chars funèbres et Corbillards,
dans un genre nouveau, style Européen, d'après le modèle de Paris, Londres, et autre d'Amérique.
Il est en ligne avec le conducteur et de l'ouvrier à domicile des
Tombes et Fours dans le Cimetière St-Louis,
rue Esplande, et les autres cimetières de la ville ainsi que la commande du clergé de l'Eglise St Louis et des autres églises de la ville.
J. BONNOT & Co,
Entrepreneurs de Pompes Funèbres
ont et vendent à leur magasin, rue Ste Anne, No 51, entre Chartres et Royale, des Cercueils métalliques sculpés, noyer et autres bois, garnis de toutes étoffes blanches et noires, et doubles en plomb en zinc, cierges, crêpe, bières d'invitation, voitures, et tout ce qui concerne les funérailles.
On trouve aussi dans le dit Magasin des Cercueils de bois, genre nouveau, administrativement petits et vendus une parfaite imitation des cercueils métalliques ayant obtenu toute confiance pour être seul avec conscience et celérité, autant en fait d'articles de luxe.
Ses salons, élégants et spacieux, offrent toujours un choix aussi élégant que varié de GLACES ET BOUREES, PATISSERIES ET CONFISERIES, SUPERIEURS DE PREMIER QUALITE.
21avril—2m—M.J.S.D

PROCLAMATION
DE
J. Madison Wells,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
UN acte de la Législature, approuvé le 15 mars 1865 intitulé : "Acte pour établir une Quarantaine pour la protection de l'Etat" déclare que le Gouverneur de l'Etat, devra, sur l'avis du Bureau de Santé, lancer sa proclamation, en faisant savoir à tous ceux qui sont dans des vaisseaux de route qu'il existe une maladie pestilentielle contagieuse et auquel cet combiné de jours de Quarantaine doivent faire les débarquer, les passagers, les effets et les équipages seront du dit vaisseau, dans des dits lazarets.
Conformément à l'acte ci-dessus mentionné, et de l'avis du Bureau de santé, je déclare présente proclamation et ordonne que les dites opérations soient exécutées, que toutes les limites, les chiffres des équipages, passagers et des cargaisons entrant des dits ports ayant toutes ou ayant arrivé à l'un des dits ports, seront soumis à une quarantaine de 10 jours, à partir du 1er mai A. D. 1865 et jusqu'au 1er novembre 1865.
Toute violation de la loi de Quarantaine de cet Etat, de la présente et de cette Proclamation sera punie comme punie que si les peines prescrites par la Législature sont considérées insuffisantes, les contrevenants seront livrés aux autorités militaires pour être convoqués devant le pouvoir civil.
La vanité de l'Amiral de la Flotte Fédérale et de notre population exigent des mesures et je demande à tous les officiers publics de m'aider dans l'accomplissement de ce devoir.
Les ports de Pensacola, Mobile, Havane, Matamoras, Tuxillas, Cardenas, et St. Iago, Ile de Cuba ; Kingston, Port Royal et la Baie de Montego, Ile de la Jamaïque, Jacmel et Port au Prince, Ile de Saint Domingo, Port au Prince et Saint Marc, Ile de Haïti ; Chagres, Cap Gracias a Dios, Ile de Tobago ; Rio de Janeiro, Para et Cayenne, dans l'Amérique du Sud ; Vera Cruz, Alvarado, Tampico, Matamoros et Tuxpan, au Mexique ; au Nicaragua, Chagres ; Carthagène, Santa Marta, dans l'Amérique Centrale ; Maracaibo, Venezuela ; Laguayra, Ile de Trinidad ; Rio de Janeiro, Para et Cayenne, dans l'Amérique du Sud ; Kingston, Brownstown, Port Antonio, Key West, Pensacola, Mobile, Savannah, Charleston, Beaufort, Wilmington et Brunswick, aux Etats-Unis.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 1er avril A. D. 1865, et de l'indépendance de la République Américaine.
J. MADISON WELLS.
Par le gouverneur,
B. Wandesky, secrétaire d'Etat.